



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Information et communication

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Information et communication

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI130004172

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Au sein du domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS), la mention *Information et communication* n'existe qu'en troisième année (L3) de licence généraliste. L'accès privilégié à cette licence troisième année s'effectue principalement après deux années d'études universitaires. Dans l'organisation de l'année, les contenus pédagogiques de nature épistémologique en sciences de l'information et de la communication précèdent les enseignements destinés à mettre en pratique les acquis théoriques. Dans une perspective de pré-professionnalisation pour le secteur de la communication, la conception, la recherche et la validation d'informations sont les compétences les plus attendues en fin de formation. Par les choix pédagogiques, cette licence généraliste tient compte de la spécificité insulaire culturelle et linguistique de la Corse tout en permettant de se préparer à des projets professionnels dans d'autres régions françaises et à l'étranger.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le domaine SHS n'offre que deux L1-L2 (+ L3) pour les mentions *Histoire* et *Psychologie*. Les deux autres mentions de licence généraliste bénéficient seulement d'une L3 (*Information et communication* et *Sciences de l'éducation*). Le parcours privilégié (L1 et L2) pour accéder à la mention *Information et communication* n'est pas suffisamment explicite, ce qui réduit la perception de l'ensemble des compétences acquises en fin de licence. Les informations relatives à l'orientation vers cette L3 sont insuffisantes.



L'objectif de pré-professionnalisation permet d'envisager une insertion professionnelle des étudiants après la L3. Malgré la certification en Informatique (C2i), les compétences numériques acquises en fin de formation limitent l'accès à des métiers relatifs à une communication multimédia contemporaine (types d'emplois présentés dans la fiche RNCP, ou Répertoire National des Certifications Professionnelles). Les fondements théoriques offrent des compétences pour une poursuite d'études, en particulier vers le master *Territoires, patrimoines et médias*. Les étudiants peuvent également se diriger vers deux autres masters : *Sciences du management* et *Développement territorial*, spécialité *Management du tourisme et des loisirs*.

Il n'existe aucun choix de parcours en L3. L'offre d'enseignement à la méthodologie, e.g. « Techniques de recherche d'informations », correspond à un perfectionnement indispensable aux métiers visés de la communication.

La forme d'évaluation par examen final domine. Des enseignements à la langue corse et une certification à cette même langue existent. Le stage obligatoire ne dure que deux semaines. Des enseignements de langues étrangères sont assurés et l'offre de mobilité internationale est importante.

De nombreux intervenants (onze) impliqués dans le secteur des médias ou de la communication d'organisation renforcent l'équipe d'enseignants permanents. Le conseil de perfectionnement avec la présence de professionnels extérieurs se réunit régulièrement.

Une démarche qualité est annoncée tout comme des enquêtes prospectives et rétrospectives des cohortes d'étudiants. En relation avec ces enquêtes, des données plus nombreuses pour cette mention qui fonctionne depuis plusieurs années, aurait permis d'apprécier d'avantage l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et les résultats de la mention.

- Points forts :
 - Des professionnels extérieurs sont impliqués dans la formation.
 - La formation aux fondamentaux en sciences humaines est assurée.
 - Encouragement important pour la mobilité des étudiants.

- Points faibles :
 - Les informations fournies ne permettent pas d'apprécier avec précision l'origine des étudiants inscrits dans cette formation.
 - Les données du dossier n'offrent pas la possibilité de déterminer précisément le devenir des diplômés.
 - Le développement de la communication multimédia contemporaine justifie une part plus importante d'enseignements dédiés aux outils numériques.
 - Le niveau de professionnalisation de la formation est trop réduit.
 - La valorisation du diplôme n'implique pas suffisamment les acteurs socio-économiques du secteur de la communication.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement devrait renforcer la mise à disposition d'informations sur le suivi des étudiants en amont de la L3, pour mieux saisir l'origine des étudiants.

Au-delà des informations sur les poursuites d'études dans les masters de l'Université de Corse, il serait utile de mieux apprécier les poursuites d'études en dehors de l'Université de Corse.

Sans renoncer aux apports théoriques et méthodologiques de la formation, l'équipe de formation devrait intégrer davantage de contenus pédagogiques relatifs à la communication numérique et multimédia. En tenant compte des projections d'effectifs, la réflexion sur l'opportunité d'une ouverture des années L1 et L2 mutualisées avec d'autres mentions pourrait être poursuivie.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

**TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(rempli par l'établissement)**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)						
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)						
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	32	24	29	25	27	25
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante						
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	76 %	91 %	59 %	64 %	71 %	
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)						
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)						
Taux de réussite en L3	94 %	79 %	69 %	92 %	85 %	
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)						
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)						
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	63 %	46 %	45 %	68 %	41 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)						
				L1 en 2010-2011	L2 en 2010-2011	L3 en 2010-2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)						504h
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle						25 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention						9
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs						282
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs						114



Observations de l'établissement

Après lecture attentive de l'ensemble des avis formulés par l'AERES concernant la carte de formations de la FLLASHS, il apparaît un certain nombre de remarques récurrentes auxquelles nous souhaitons apporter une réponse globale. Sans doute, l'organisation parfois un peu trop dense de nos dossiers n'a-t-elle pas permis aux experts de l'AERES, d'identifier clairement des éléments pourtant bien présents dans chacun de nos dossiers (ci-joint de nouveau en annexe) relatifs aux :

I - Dispositifs de pilotage

- Evaluation des connaissances et des compétences des étudiants : dans chaque dossier figure au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, trois contrôles des connaissances et des compétences (annexe 1)
- Fonctionnement des équipes pédagogiques :
 - En complément des éléments fournis dans le dossier, au chapitre III, *Pilotage de la mention*, nous précisons que chaque équipe pédagogique organise, à minima, 5 réunions pédagogiques par an :
 - * préparation de la rentrée, ventilation des services des enseignants, évaluation des coûts de la formation, HC et intervenants extérieurs, suivi des cursus et des programmes
 - * réunion à mi-parcours permettant l'éventuelle réorientation des étudiants (L1)
 - * Réunions des délibérations S1 et S2 (3 réunions)

II – Dispositifs d'accompagnement des étudiants

Cette rubrique est précisément décrite dans chacun de nos dossiers au chapitre IV, *Organisation pédagogique de la mention*, 5 *Aide à la réussite* - 6 *Aides à l'orientation* - 7 *Aide à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle* (annexe 2). Le suivi des étudiants est d'autant plus performant que, touchée par la baisse nationale des effectifs dans les domaines ALL et SHS, la FLLASHS offre aux étudiants un suivi personnalisé.

Concernant l'insertion professionnelle, bien que la POIP ne peut procéder pas à cette enquête (cf Annexe 3), voici les éléments fournis dans chaque dossier au chapitre V, *Résultats du fonctionnement de la mention – 3 Résultats connus de l'analyse du devenir des étudiants diplômés* (annexe 3), un suivi de cohorte a été effectué au niveau des étudiants de la FLLASHS qui constituent 95% des étudiants inscrits à l'IUFM aux concours de PLC, CPE, et CRPE leur correspondant :

Etudiants inscrits au concours de PLC et CPE :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 27.14%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 36.84%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 57.69%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 53.33%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 35.71%

Etudiants inscrits au concours de CRPE (général et bilingue) :

- 2009/2010 : admissibilité par rapport aux inscrits : 78.57%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 84.62%
- 2010/2011 : admissibilité par rapport aux inscrits : 63.89%, taux d'admission par rapports aux admissibles : 68.75%
- 2011/2012 : admissibilité par rapport aux inscrits : 83.78%

ANNEXE 1

CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1^{er} année

Dans la précédente carte des formations, la FLLASHS avait généralisé en première année un dispositif d'évaluation basé sur une note d'évaluation d'étape comptant pour les 2/3 de la note finale et un examen terminal dont la note compte pour 1/3.

Le contrôle des connaissances prend désormais la forme d'un contrôle continu tout au long des deux semestres, complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre. Une réunion de l'équipe pédagogique se tiendra à mi-semestre pour faire un bilan de mi-parcours et proposer si besoin une réorientation.

Les étudiants salariés et les étudiants relevant de dispositions particulières au titre de la médecine préventive seront soumis aux modalités de l'examen terminal.

2^e et 3^e année

En deuxième et troisième années, les examens prennent la forme d'un examen terminal complété d'une session d'examen de rattrapage pour chaque semestre, sans que pour autant les enseignants s'interdisent de proposer des formes d'évaluation diversifiées dont les résultats seront pris en compte dans l'attribution de la note définitive pour chaque enseignement.

Dans tous les modules d'enseignement et pour les trois années il sera tenu systématiquement compte de l'assiduité de l'étudiant lors de la notation.

Modalités de contrôle des connaissances

Chaque semestre et chaque année de Licence sont validés sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignements (UE) et crédités de 30 ECTS pour le semestre, soit 60 ECTS pour l'année. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, et créditée des ECTS définis suivant la filière. Les UE peuvent être acquises par compensation semestrielle et/ou annuelle, sans note éliminatoire, si l'étudiant obtient la moyenne générale pondérée. Dans le cas contraire, l'étudiant repassera au sein des UE non acquises les éléments constitutifs pour lesquelles la note est inférieure à 10/20.

Passage en deuxième et troisième année

Les étudiants, qui obtiennent la moyenne générale des unités d'enseignements de leur année d'inscription (L1 ou L2) sont autorisés de droit à poursuivre leurs études dans l'année suivante.

Sont autorisés à s'inscrire en deuxième ou troisième année de Licence, sous réserve de se présenter ultérieurement et en priorité aux examens des unités d'enseignement non obtenues, les étudiants à qui il ne manque (au plus) qu'un semestre dans la (ou les) année(s) antérieure(s).

Conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire adoptée par le conseil d'administration, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et de bénéficier ainsi de la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

ANNEXE 2

AIDE A LA REUSSITE

Information des lycéens : Chaque année se tient une à deux commissions de coordination enseignement secondaire-enseignement supérieur coordonnées par les services du rectorat de Corse. La commission qui se tient généralement en septembre ou octobre permet de dresser le bilan du site admission post bac ainsi que de définir le calendrier des rencontres entre l'université et les lycéens en vue de leur orientation future (dispositif dit d'orientation active). L'université s'est engagée dans un dispositif ambitieux d'information des lycéens des classes de premières et de terminale de Corse. Ainsi le comité de pilotage de l'insertion professionnelle de l'université définit les membres des équipes pédagogiques de chaque composante qui participeront à l'information des lycéens soit lors de forums organisés au sein des lycées soit lors de forums organisés à l'extérieur afin d'informer également les parents d'élèves (navire mis à disposition par la société Corsica Ferries à Bastia par exemple). L'université organise chaque année une journée portes ouvertes ainsi que les rencontres jeunes-chercheurs sciences et citoyens en partenariat avec le CNRS et l'INSERM. Enfin, chaque lycéen de classe de terminale, peut, s'il en fait la demande (questionnaires distribués chaque année au sein des lycées) rencontrer un personnel de la POIP pour définir ou affiner son projet professionnel et le parcours d'études le mieux adapté. A titre d'exemple l'ensemble de ce dispositif a permis de rencontrer plus de 3000 lycéens par an au cours des deux dernières années scolaires et que l'académie compte environ 1800 bacheliers par an. Par ailleurs, l'installation d'un club CNRS-université au sein du lycée Laetitia Bonaparte d'Ajaccio ou encore la l'implication de l'université au sein de l'internat d'excellence du lycée de Corte sont des indicateurs de liens forts et pérennes au service de l'orientation des futurs étudiants.

Un dispositif d'accueil des primo entrant en L1, en LP, ou en M1 est organisé par la POIP avant le début des enseignements en septembre de chaque année. Ce dispositif inclut la présentation des services communs de l'université ainsi que de l'espace numérique de travail (procédures de conventionnement pour les stages, cours en ligne, etc.). Les services aux étudiants tels que les modalités d'obtention de bourses et allocations, le service de médecine préventive, etc., font également l'objet d'une information détaillée. Divers guides et documents tels que « le guide de l'étudiant » de l'université, les brochures « services aux étudiants et « étudier à l'international » sont également fournies à chaque primo entrant.

Avant le baccalauréat

Le responsable pédagogique et son équipe présentent la filière aux élèves de terminales (informations individuelles sur les contenus, organisation de la filière, perspectives professionnelles) pendant les journées portes ouvertes qui se déroulent annuellement dans différents établissements de l'île et au sein de l'université. De plus, en collaboration avec l'UMR CNRS 6240 LISA et le CNRS, est organisée tous les ans à l'université une rencontre entre lycéens, doctorants et enseignants-chercheurs dans le cadre de journées à thème dédiées à la diffusion scientifique.

La procédure *postbac* via internet est mise en place du 20 janvier au 20 mars. Elle permet à l'élève de formuler un vœu prioritaire de préinscription dans une filière. Après examen du dossier, le responsable pédagogique émet un avis indicatif destiné à conforter l'élève dans son choix ou à l'inciter à une réorientation.

En première année

Dans le cadre de la lutte contre l'échec est mis en place un dispositif destiné aux premières années, appelé « parcours réussite » qui prévoit :

- 24 heures (au semestre 1) de culture générale sous la forme d'ateliers-débats sur le thème « comprendre la modernité » pris en charge par les composantes FLLASHS et FST, et de façon ponctuelle, la Faculté de Droit et Sciences Economique.
- 12 heures de méthodologie (au semestre 1et, si besoin, au semestre 2) destinée à des groupes de 15 à 20 étudiants avec pour objectif de développer toutes les compétences de la chaîne informationnelle (recherche d'information, organisation, analyse, traitement et restitution).
- 12 heures (au semestre 1et au semestre 2) de suivi individualisé pour des groupes de 5 à 8 étudiants avec pour objectif la remédiation et la remise à niveau. Le groupe de suivi du second semestre est mis en place uniquement pour les étudiants les plus en difficulté. Les compétences génériques relatives à la maîtrise du français sont prises en compte dans la première année de toutes les licences.

Enfin, pour les trois années de licence, dans toutes les filières, des documents sont mis en ligne sur l'Espace Numérique de Travail : plan de module d'enseignement, plans de cours, résumés de cours, documents annexes, activités complémentaires.

Orientation des étudiants en cours de licence : La POIP renseigne chaque étudiant désireux de se réorienter en fonction de son projet professionnel ainsi que de ses résultats et aptitudes. Deux conseillers d'orientation psychologues, mis à disposition par l'inspection académique, exercent à mi-temps au sein de la POIP.

Des commissions de réorientation en cours de cursus pour les L1 et L2 ainsi qu'une commission d'équivalence statuant sur les demandes des collés-reçus du concours PACES se réunissent chaque année. Diverses passerelles sont proposées aux étudiants de PACES vers les licences de la faculté des sciences et techniques (Biologie Environnement, et Sciences Fondamentales et Appliquées) mais également vers le DEUST Analyse des milieux biologiques, le DUT Génie Biologique ou encore la licence de droit et de psychologie.

AIDES A L'ORIENTATION

En première année, dès le premier semestre une réunion de l'équipe pédagogique se tient à mi-parcours pour dresser un premier bilan. Pour les étudiants les plus en difficulté, une réorientation peut être proposée par l'équipe pédagogique. Son responsable sollicite les sujets concernés quant à une rencontre avec le conseiller d'orientation qu'il contacte via la Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP). Si l'étudiant accepte cette réorientation, un bilan de ses acquis pourra être élaboré conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence. Les inter-mentions, enseignements pris dans d'autres mentions que celle d'appartenance de l'étudiant, permettent à celui-ci, en première et deuxième année, de disposer de repères susceptibles de l'aider à un changement de cursus. Dans la mention langues, la première année de licence, en langues étrangères et en LEA est construite de telle façon que les étudiants concernés puissent bifurquer réciproquement vers une licence Langue et Civilisation Etrangère ou vers la licence LEA.

AIDE A LA POURSUITE D'ETUDES ET/OU A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le projet professionnel

Les objectifs du « projet professionnel de l'étudiant » consistent d'abord à l'engager, une fois franchi la première année, dans un processus réflexif relatif à son insertion dans le tissu professionnel. Un module de 18 heures, crédité de 2 ECTS, est dédié à cette démarche. Aidé d'un enseignant responsable et d'une équipe, l'étudiant choisit un thème d'activité professionnelle et effectue une recherche documentaire sur celui-ci ; il prépare et réalise des rencontres avec des professionnels ; il en tire des éléments de connaissance et des conclusions qu'il consigne dans un dossier, en traitant de façon critique les informations recueillies, qu'il présente oralement. Ce module d'enseignement vise à lui faire acquérir et développer différentes aptitudes : d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique, de travail en équipe, de communication des résultats d'un travail et/ou d'une recherche. Il lui faudra savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse. Enfin, cette démarche concourt à lui faire acquérir une méthode de recherche (recherches documentaires, rencontres avec des professionnels, rédaction d'un rapport traitant de façon critique les informations recueillies, préparation d'un exposé oral).

L'enseignement professionnel

Est mis en place en deuxième année un enseignement professionnel de 18 heures, crédité de 2 ECTS. Les contenus mis en œuvre complètent ceux relatifs à la démarche de construction du projet professionnel.

Les stages

Au semestre 3 est mis en place un stage d'observation d'une semaine. L'étudiant le choisit dans l'optique de l'élaboration du projet professionnel qu'il devra élaborer au semestre suivant, avec l'aval du responsable pédagogique de la filière. Pour lui, ce stage constitue un premier contact avec le monde professionnel ainsi qu'une confrontation initiale de ses attentes avec une réalité qu'il souhaite découvrir, voire s'approprier, et qu'il pourra approfondir dans le cadre du module dédié au projet professionnel.

Au semestre 6, le stage en situation de deux semaines permettra d'observer des situations professionnelles, de procéder à une analyse systémique du fonctionnement de l'institution d'accueil (cadre institutionnel, structuration, objectifs, activités, résultats), d'intervenir spécifiquement dans l'activité professionnelle elle-

même dans le cadre de séances préparées avec le tuteur professionnel, d'en tirer une première auto-évaluation avec l'aide de celui-ci. L'expérience sera restituée dans un document que l'étudiant remettra à son tuteur pédagogique et qu'il présentera à l'oral dans le cadre de l'évaluation du module.

La licence de Langue Etrangères Appliquées fait l'objet, quant à elle, de dispositions particulières : en L2 deux stages d'observation, un pour chaque semestre, sont organisés dans les secteurs d'activité du tourisme, du commerce et des services. En L3, le stage en situation dure six semaines et est effectué, autant que faire se peut, à l'étranger, dans les domaines d'activités précédemment mentionnés.

ANNEXE 3

RESULTATS CONNUS DE L'ANALYSE DU DEVENIR DES ETUDIANTS DIPLOMES

La Plate-forme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) de l'Université de Corse mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters) :

- les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplômation font l'objet de l'étude.
- Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé ;
- suivi des étudiants 30 mois après obtention du diplôme ;

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

Pour des raisons de redondance (plusieurs enquêtes portant sur une même population) aucune autre enquête propre à l'université n'a été diligentée en parallèle des enquêtes formatées par la DGESIP. Ainsi les données de l'insertion professionnelles sont rigoureusement celles qu'imposent les questionnaires formatés par la DGESIP.

LI - S3LI130004172 INFORMATION ET COMMUNICATION

Points Faibles	Réponses
<p>1° Les informations fournies ne permettent pas d'apprécier avec précision l'origine des étudiants inscrits dans cette formation.</p>	<p>Origine des étudiants : L2 de la FLLASHS (Psycho et langues), BTS action de communication, IUT (SRC et TC)</p>
<p>2° Les données du dossier n'offrent pas la possibilité de déterminer précisément le devenir des diplômés.</p>	<p>Cf : Annexe 3 Poursuites d'études : Master TPMEM, IAE, Master Pro Tourisme, Ecole Supérieure de Journalisme. Liste des métiers ciblés : chargé de communication (entreprise, milieu associatif, milieu culturel et artistique, secteur institutionnel) ; chargé de relations extérieures et/ou publiques ; attaché de presse ...</p>
<p>3° Le développement de la communication multimédia contemporaine justifie une part plus importante d'enseignements dédiés aux outils numériques.</p>	<p>Au niveau de la L3 l'acquisition de fondamentaux a été privilégiée et plus précisément les outils intellectuels en matière de SIC. Cela d'ailleurs renvoie à la nécessité de l'ouverture d'une L1 et L2 en SIC. Une place plus importante est faite aux enseignements dédiés aux outils numériques dans le cadre du Master TPMEM, poursuite d'études naturelle de la L3.</p>